



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit privé

de l'Université des Antilles
et de la Guyane - UAG

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Etablissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit privé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009143

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée sur deux sites : en Guadeloupe (spécialités *Contentieux*, *Droit des affaires*) et en Martinique (spécialités *Droit privé fondamental*, *Banque assurance immobilier*, *Droit des activités maritimes et portuaires*)

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master *Droit privé* de l'Université des Antilles et de la Guyane constitue la seule formation de ce niveau au sein du département concerné. La formation permet aux étudiants d'acquérir des connaissances générales en droit privé en première année de master (M1), et des connaissances plus spécialisées en seconde année de master (M2). Elle offre une diversité de parcours aux étudiants permettant une sortie professionnelle de haut niveau adaptée à la situation socio-économique des Antilles.

Le M1 est conçu comme le cadre d'acquisition des connaissances fondamentales. Le M2 est construit autour de plusieurs spécialités, dont certaines sont ciblées sur des besoins spécifiques : *Banque assurance immobilier* ; *Droit privé fondamental* ; *Droit des affaires* ; *Contentieux* ; *Droit des activités maritimes et portuaires*.

Bien que la poursuite en doctorat soit toujours présentée comme l'une des finalités du master, ce dernier semble désormais avoir essentiellement vocation à préparer les étudiants aux métiers classiques du droit (Avocat, Magistrat, Juriste), ainsi qu'à certains besoins professionnels spécifiques (Cadre dans le secteur portuaire ; Juriste immobilier).

Le master, adossé au centre de recherche du CERDA (Centre d'études et de recherches juridiques en droit des affaires, EA 4096), dispose d'une équipe pédagogique étoffée, en partie composée d'enseignants-chercheurs basés en



Métropole. Il ne bénéficie pas de partenariat formalisé, ni à l'international, ni avec les professionnels locaux (ces derniers semblant toutefois bien investis dans la formation).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention semble dispenser une formation solide, nécessaire à la formation de juristes de bon niveau dans le contexte socio-économique local. L'effort d'adaptation des spécialités aux besoins locaux est notable (ex : activités portuaires). L'offre est à la fois classique (droit privé) et plus originale (activités portuaires). La coordination entre les différentes spécialités - et notamment la mutualisation de certains cours - semble parfois discutable (ex : mutualisation entre *Droit privé fondamental* et *Banque assurance immobilier*, matières très tournées vers le droit des affaires pour une mention *Droit privé*).

L'équipe pédagogique est de bon niveau, et un effort d'association d'enseignants-chercheurs venus de Métropole est notable. L'inscription d'un enseignement de méthodologie de l'insertion professionnelle en M1 est une démarche positive d'accompagnement des étudiants. Le volume horaire semble toutefois important (48 h).

L'enseignement de langue étrangère est obligatoire et un volume d'heures appréciable lui est consacré (48 h en M1). Il conviendrait d'envisager une harmonisation du volume horaire des langues en M2.

L'attractivité du master semble toutefois en baisse. En effet, sur la base des chiffres communiqués [en M1 (± 60 étudiants/an en Guadeloupe ; une quarantaine en moyenne en Martinique avec un bon notable en 2012-2013 : 55) ; en M2 spécialité *Droit des activités portuaires et maritimes* : neuf (2012-2013) ; spécialité *Droit privé fondamental* : quatre (2012-2013) ; spécialité *Banque assurance immobilier* (BAI) : 18 (2012-2013) ; spécialité *Droit des affaires* : 17 (2012-2013) ; spécialité *Contentieux* : 14 (2011-2012)] à l'exception de la spécialité BAI dont les effectifs sont stables, ceux-ci sont en baisse dans l'ensemble des spécialités, et préoccupants pour la spécialité *Droit privé fondamental*.

Par ailleurs, même si le positionnement géographique rend la chose plus difficile, l'absence de tout partenariat international constitue une faiblesse, en particulier s'agissant de la spécialité *Droit des activités portuaires et maritimes*. L'ouverture à l'international, annoncée pour la spécialité *Droit des affaires* en direction des Caraïbes, devrait être généralisée.

Le dossier pourrait être sur certains points mieux renseigné, tel que le devenir des étudiants.

- Points forts :

- Offre à la fois classique et originale.
- Equipe pédagogique de qualité.
- Formation unique dans la région.
- Formation adaptée aux besoins locaux.

- Points faibles :

- Interrogation sur les effectifs.
- Faible ouverture à l'international, en particulier en droit maritime et portuaire.
- Manque d'information sur le devenir des étudiants.
- Coordination entre les spécialités et entre les mentions discutable.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé d'améliorer la coordination globale de la mention, et de poursuivre l'adaptation des formations en confortant la place des professionnels (master *Droit des affaires*). Il est également recommandé de rechercher des synergies à l'international, pour la spécialité *Droit des activités portuaires et maritimes*.

Evaluation par spécialité

Banque assurance immobilier

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Site de la Martinique

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Banque assurance immobilier* se présente comme une formation transversale en droit privé orientée vers le secteur immobilier et de la construction. Il vise à permettre aux étudiants de maîtriser le triptype banque, assurance, immobilier afin de pouvoir travailler dans ce secteur.

- Appréciation :

La formation semble répondre aux attentes des étudiants (l'effectif est ici satisfaisant) et des professionnels. L'équipe pédagogique, composée notamment d'enseignants-chercheurs venus de Métropole, est de bonne qualité. La formation paraît adaptée aux besoins locaux de recrutement.

La teneur du programme peut soulever quelques interrogations. Ainsi, l'enseignement de droit des successions approfondi est-il bien adapté à une spécialité qui cible le droit et le financement de l'immobilier ? N'aurait-il pas plus sa place au sein du master de *Droit privé fondamental* ? L'enseignement de droit de la vente est peut-être d'un volume limité s'il y est abordé la promotion immobilière, la VEFA, le contrat de vente de construction de maison individuelle, etc. Le droit des baux et de l'urbanisme pourraient avoir une place plus développée.

L'insertion professionnelle est annoncée à 80 %, mais les données statistiques proposées sont lacunaires.

- Points forts :

- Qualité de l'équipe enseignante.
- Adaptation au contexte local.

- Points faibles :

- Absence de certains enseignements (urbanisme, baux, environnement).
- Intitulé ambigu : cette formation est en premier lieu une formation de droit immobilier. Le titre retenu ne permet donc pas une lisibilité suffisante.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait renforcer la dimension professionnalisante de cette formation en nourrissant les enseignements par l'adjonction par exemple d'un cours de droit de l'urbanisme. Il faudrait clarifier l'intitulé de la formation pour renforcer son attractivité.



Droit privé fondamental

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Site de la Martinique

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit privé fondamental* vise à permettre l'acquisition de connaissances générales en droit privé, et à exercer la capacité d'analyse et de raisonnement des étudiants. Formation à finalité recherche conduisant en principe à la rédaction d'une thèse de doctorat, elle est aujourd'hui essentiellement utilisée comme un moyen de préparation ENM/CRFPA.

- Appréciation :

L'équipe pédagogique, composée notamment d'enseignants-chercheurs venus de Métropole, est de bonne qualité, et l'effort consacré à l'accompagnement des étudiants vers la recherche à travers des heures consacrées à la méthodologie de la recherche est réel. Toutefois, il ne semble plus véritablement adapté à l'orientation effective des étudiants issus de cette spécialité.

En effet, la formation doit être réorganisée. Sa finalité purement recherche ne correspond plus à son rôle réel. Il en résulte qu'il est difficile, à la lecture de la maquette, de comprendre l'orientation désormais largement professionnelle de cette spécialité.

Au demeurant, la maquette manque par moment de lisibilité. Ainsi, l'UE3 semble très éclectique. Les intitulés de l'UE 4 sont abscons et l'on peine à déterminer s'il s'agit de conférences ou des séminaires.

Par ailleurs, pour une spécialité qui se présente comme de droit privé général, le droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille apparaît particulièrement absent.

- Points forts :

- Equipe enseignante.
- Accompagnement des étudiants vers la recherche à travers des heures consacrées à la méthodologie de la recherche.

- Points faibles :

- Faible lisibilité de l'offre.
- Faiblesse de l'enseignement en droit de la famille.
- Finalité discutabile.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait réorganiser cette spécialité, sans doute en repensant la finalité, et surtout, et expliquant de façon plus claire l'orientation de cette formation. La grille pourrait être restructurée en attribuant aux UE un titre et un objet immédiatement compréhensible.



Droit des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Site de Guadeloupe

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des affaires* vise à permettre aux étudiants d'acquérir des compétences techniques de haut niveau en droit des affaires : création de structure, fiscalité d'entreprise, relations du travail

La finalité est indifférenciée, mais en pratique, elle forme aux métiers de juriste d'entreprise.

- Appréciation :

La spécialité apparaît nécessaire au sein de l'université. Elle est bien pensée et met l'accent sur la polyvalence du juriste d'entreprise. Le décloisonnement des enseignements droit public/droit privé est bien vu. La durée du stage - deux mois - pourrait toutefois être revue à la hausse. L'ouverture à l'international est insuffisante.

L'équipe pédagogique est de qualité, et fait place à des enseignants-chercheurs métropolitains hautement réputés. Elle pourrait cependant être composée de davantage de professionnels.

L'adéquation entre l'intitulé de la finalité et la réalité de l'orientation professionnelle est discutable. En effet, la poursuite en thèse de doctorat est rare. Les étudiants s'orientent vers le CRFPA. L'insertion professionnelle semble satisfaisante.

- Points forts :

- Equipe pédagogique.
- Décloisonnement droit privé/public.
- Bonne insertion.

- Points faibles :

- Faible pertinence de la finalité recherche.
- Place limitée faite aux professionnels.
- Durée des stages insuffisante.
- Absence de partenariat à l'international.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette formation devrait s'inscrire résolument dans une finalité professionnelle et faire une place plus grande aux professionnels.



Contentieux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Site de Guadeloupe

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise à permettre aux étudiants d'acquérir des compétences procédurales de prévention et de traitement du contentieux. A double finalité recherche et professionnelle, elle offre aux étudiants une formation à caractère théorique et pratique leur permettant d'assurer les fonctions de prévention, de traitement et de règlement des litiges suscités ou occasionnés par l'application du droit public, pénal, privé ou européen.

- Appréciation :

Cette formation aborde la diversité des contentieux et remplit parfaitement sa mission professionnelle. Elle répond au besoin local de juristes polyvalents. Des enseignements complets portant sur les divers aspects du contentieux sont introduits par une UE 1 substantielle. La place de la recherche, et en particulier du mémoire, apparaît incertaine : cette possibilité mentionnée dans le dossier n'apparaît pas dans la grille des enseignements.

L'équipe pédagogique est de grande qualité et il existe un bon équilibre entre les enseignants-chercheurs et les professionnels. L'équipe fait en effet une large place aux professionnels (118 h sur les 289 de la formation sont prises en charge par ces derniers).

L'insertion professionnelle apparaît satisfaisante, mais aucune statistique suffisamment précise n'est communiquée. Le suivi des étudiants, fait par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante et du bureau d'aide à l'insertion professionnelle n'est pas parfaitement satisfaisant.

- Points forts :

- Equipe pédagogique de qualité.
- Teneur complète du programme.
- Bonne insertion.

- Points faibles :

- Erosion des effectifs.
- Aspect recherche peu probant.
- Suivi des étudiants à mieux organiser.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait clarifier la place de la finalité recherche (et particulièrement la place du mémoire), et se doter des outils du suivi des étudiants.



Droit des activités maritimes et portuaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Site de la Martinique

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des activités maritimes et portuaires* vise à offrir aux étudiants une connaissance et une compréhension du commerce international et de la gestion portuaire. Elle a pour objectif de former des cadres aptes à intervenir dans ce secteur.

- Appréciation :

La formation est originale, bien conçue, et d'une réelle utilité au regard du tissu local.

Le contenu des enseignements vise à offrir aux étudiants les connaissances requises à l'analyse juridique des opérations de transport maritime et à l'aménagement et à la gestion des infrastructures portuaires. Les enseignements offrent sous cet aspect un tour d'horizon relativement complet du droit applicable au secteur visé. Toutefois, deux réserves peuvent être émises : le droit pénal ne fait pas l'objet d'un enseignement autonome, et les enseignements d'anglais, pertinents et professionnalisés dans le principe, recouvrent un volume d'heure (20 h) peut être insuffisant. Les étudiants bénéficient d'un stage d'une durée tout à fait satisfaisante de trois mois.

Les enseignants (huit enseignants dont un PAST, principalement des enseignants issus d'universités métropolitaines) sont de qualité, mais la part des professionnels semble insuffisante en l'état des informations inscrites dans le dossier.

La formation, ouverte en 2011, a du mal à se faire une place. Les effectifs initiaux de 12 étudiants sont en effet de neuf en 2012-2013.

Aucune indication n'est donnée sur l'existence de partenariats formalisés avec les milieux professionnels. Il n'existe pas davantage de partenariats à l'international, ce qui est préjudiciable au regard de l'intitulé de la formation.

- Points forts :

- Formation à fort potentiel.
- Teneur du programme.
- Durée du stage.

- Points faibles :

- Part d'intervenants professionnels trop faible.
- Absence de partenariats locaux et à l'international.
- Les effectifs ne décollent pas.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé d'affirmer la stratégie internationale et professionnelle de cette formation en nouant des partenariats. Cette formation devrait rechercher et afficher le soutien des gestionnaires des infrastructures portuaires et des compagnies maritimes.

Il faudrait renforcer le volume d'enseignement de langue, et réfléchir à un enseignement de droit pénal autonome afin de tenir compte de l'évolution du cadre international (piraterie, pollution).



Observations de l'établissement

Présidence

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,
AERES,
20, rue de Vivienne,
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 15 septembre 2014

Nos réf. :

UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1438

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation **du master de droit privé (dossier : MA - S3MA150009143)**.

Aucune erreur factuelle n'a fait l'objet d'une demande de rectification explicite de la part des responsables du diplôme. Par ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations rédigées par monsieur Georges Virassamy, responsable de ce master sur le pôle Martinique de l'université. Enfin, aucune observation n'a été formulée au 15 septembre 2014 par le responsable de ce diplôme sur le pôle Guadeloupe de l'université.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.


Corinne MENCE-CASTÉR

Pièce jointe : observations du responsable du diplôme.

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE***Faculté de droit et d'économie de la Martinique***

Campus de Schoelcher, BP 7209
97233 SCHOELCHER
Tel : 0596 72 73 95. - Fax : 0596 72 73 97

Schoelcher, le 17 juillet 2014,

Georges VIRASSAMY

Professeur agrégé des Facultés de droit
Président honoraire de l'Université
Directeur des Masters de droit privé (recherche et professionnel)

A

Monsieur le Professeur Antoine DELCROIX
Vice-Président du CEVU de l'UAG

Monsieur le Vice-Président et Cher Collègue,

Je fais suite à votre message électronique concernant l'appréciation et les observations de l'AERES sur les Masters que je dirige et que j'ai présentés à l'évaluation en vue de leur accréditation.

Je voudrais tout d'abord saluer la qualité et l'objectivité des observations qui m'ont été transmises, même lorsqu'elles sont critiques. Je viens ensuite ici y répondre et justifier les choix que nous avons faits.

L'élément essentiel qu'il convient de garder à l'esprit lors de l'examen de nos projets de master, c'est la contrainte budgétaire qui a constamment été rappelée aux équipes de formation. Il va de soi que si nous avions eu une totale liberté de ce point de vue, nous aurions élaboré des projets autrement plus originaux et ambitieux. C'est ce qui explique que le master recherche droit privé a pu comporter beaucoup de matières communes avec le master professionnel, cette mutualisation des cours ayant pour objet et pour effet de réduire le coût de fonctionnement de ces deux masters.

Cette précision étant apportée, je voudrais en venir plus directement aux observations de l'AERES.

Certaines d'entre elles n'appellent pas de réponse critique, dès lors qu'en réalité je partage très largement le point de vue de l'organisme d'évaluation. C'est le cas par exemple de l'absence d'information sur le devenir des étudiants qui est un problème réel au sein de notre université en particulier. La pratique empirique que nous utilisons tous et qui nous renseigne sur leur sort, mériterait en réalité d'être systématisée et institutionnalisée. Avec les moyens dont nous disposons, nous mettons en œuvre une politique d'information et même un réseau d'anciens avec l'intérêt que cela présente pour les nouveaux.

Je suis en revanche plus réservé sur les autres observations de l'AERES.

a) S'agissant du master professionnel Banque assurance immobilier, je ne partage aucunement les critiques formulées.

Certes, il a été justement relevé que certains enseignements n'y figurent pas, comme par exemple le droit de l'urbanisme, le droit des baux et le droit de l'environnement. En réalité, ces enseignements sont déjà dispensés en Master 1 et l'inscription des étudiants en Master 2 tient compte du parcours antérieurs. Priorité d'inscription est donnée à ceux qui sont peuvent justifier de ces pré-requis, ce qui oblige les étudiants à raisonner en terme de projet et de parcours professionnel dès le début du Master 1.

De même en va-t-il de la lisibilité de la formation. Nous avons voulu regrouper le triptyque de la construction : Banque, car il n'est pas de construction possible sans financement ; Assurance, car l'assurance dans ce secteur fait partie des assurances obligatoires ; Immobilier, car après avoir construit, il faut commercialiser l'immeuble, soit par la location, soit par la vente. La construction est non seulement cohérente, mais parfaitement lisible. Au demeurant les étudiants ne s'y trompent pas, car c'est le Master le plus recherché en droit privé et qui conduit actuellement à la meilleure insertion professionnelle.

b) S'agissant ensuite du master Recherche en droit privé, les critiques ne me paraissent pas entièrement justifiées.

Il est exact que l'enseignement du droit de la famille y est absent. Mais c'était là un choix parfaitement assumé, dès lors que nous avons décidé de mettre l'accent au sein de notre Faculté sur le droit des contrats et le droit des biens. Ainsi s'explique aussi l'existence du Master professionnel BAI, ces deux mentions comportant dans cet esprit des matières communes. Pour autant, nous ne sommes pas fermés à un élargissement des matières abordées vers le droit des personnes et de la famille.

Se pose aussi la question des effectifs.

Après avoir constamment enregistré une moyenne de 12 à 14 étudiants inscrits par an, l'année 2012/2013 a été catastrophique puisque seulement 4 étudiants s'étaient inscrits dans cette formation. Or, pour l'année 2013/2014, ils étaient 14 à s'être inscrits et 13 présents aux examens terminaux. Et pour la prochaine année universitaire, les préinscriptions sont tout aussi nombreuses. Quelle conclusion en tirer ?

Reste le problème de la finalité de cette formation.

Elle reste pour nous la voie royale de la recherche, en particulier pour ceux qui seraient désireux d'entreprendre la rédaction d'une thèse. Le problème étant en réalité le rétrécissement de cette perspective du fait de la réduction des recrutements dans l'enseignement supérieur. Finalement, sans perdre de vue cette finalité, nous assumons le fait que ce master 2 recherche permette la préparation des difficiles voies d'accès que sont le concours de la magistrature et l'examen d'entrée dans les écoles d'avocats. Au demeurant, si nous renoncions à le faire, qui s'en chargerait dans notre région insulaire ?

Finalement, que nous partagions ou pas l'analyse de nos collègues de l'AERES, nous avons décidé, sans perdre de vue nos orientations fondamentales, de modifier sur certains points nos maquettes pour tenir compte de leurs observations qui se recommandent d'une incontestable expérience.

En vous remerciant d'être notre interprète auprès de l'AERES, je vous assure, Monsieur le Vice-Président, de ma parfaite considération.

Georges VIRASSAMY